

A LIRE

dans ce numéro :

- Le travail reprend Page 2
- Heureux ceux qui Page 3
- Un témoignage Page 4
- L'orientation politique Page 5
- Chasser la peur Page 6
- L'Exécutif sur le vif Page 8



VOL. XXIX — No 37

Montréal, 2 octobre 1953

A compter du 1er juin 1954, l'abonnement au TRAVAIL sera généralisé à tous les membres de la C. T. C. C. sans exception. Bonne nouvelle, mais qui n'empêche aucun syndicat de s'abonner collectivement AVANT le 1er juin 1954... A bon entendeur, salut !

600 ouvriers du papier sont maintenant en grève

VUE D'ENSEMBLE DU LITIGE DE CRABTREE

Les gars de Crabtree font la grève à leur tour

DEMANDES SYNDICALES	SENTENCE ARBITRALE	OFFRES DE LA COMPAGNIE
Augmentation de 13% avec un minimum de .15 sous l'heure.	Refus total, mais offre un .06 sous l'heure avec rétroactivité à partir de mai 1952.	Accepte partiellement sentence mais offre 2 semaines payées au lieu de la pleine rétroactivité, d'où perte d'environ \$10 pour les employés.
Réduction de la semaine de 48 à 40 heures, avec pleine compensation.	Réduction de 48 à 44 heures avec pleine compensation à partir du 1er septembre et l'ajustement pour maintenir le salaire.	Pour l'équipe de jour de 52 à 46. Pour les "shifts", accepté. Donc perte, pour les premiers, de 2 heures par semaine.
Atelier syndical imparfait et formule Rand.	Refusé.	Maintien de ce qui existe; maintien d'affiliation.
Ajustements graduels dans les tâches.	Refusé, mais suggère qu'une étude soit faite.	Elle augmentera le taux selon sa volonté.
Temps et demi après les heures régulières pour les équipes.	Il sera payé après une "absence autorisée".	Elle paiera après 3 jours d'absence.
.06 sous de prime pour les employés du soir et de la nuit.	Elle offre .02 sous pour la veillée et .03 sous pour la nuit.	La compagnie aussi.
Vacances payées à temps double.	Refusé.	La compagnie aussi.
Egalisation des taux avec les autres industries de la compagnie.	Refusé.	La compagnie aussi.
Que le plan de pension soit payé par la compagnie.	Refusé.	La compagnie aussi.
Que le temps et demi soit payé le samedi après 12 h. (midi).	Refusé.	La compagnie aussi.
Que la fête de l'Épiphanie soit chômée et payée.	Refusé.	La compagnie aussi.
Que la fête du surintendant soit remplacée par la fête du travail.	Accordé.	La compagnie aussi.
Contrat d'un an.	2 ans.	1 an.

La compagnie avait tout d'abord refusé toute la sentence et ce n'est que pendant les négociations post-arbitrales qu'elle a fait quelques concessions. Aucune marchandise ne sort de l'industrie, et une quinzaine d'employés, ceux du bureau, peuvent pénétrer. Tout est du plus plat calme.

Après le Syndicat national des travailleurs de la pulpe et du papier de Beauharnois, en grève depuis mercredi le 23 septembre, le Syndicat national des travailleurs de la pulpe et du papier de Crabtree Mills s'est mis en grève à son tour dimanche soir à onze heures (27 septembre). Comme à Beauharnois, ces travailleurs ont refusé à l'unanimité les offres faites par la Compagnie au cours des négociations faisant suite à une décision arbitrale rendue sur des amendements à la convention collective de 1952.

La Compagnie ne s'est pas rendue aux recommandations du tribunal et ses offres étaient inacceptables parce qu'elle plaçait les travailleurs de Crabtree et de Beauharnois dans une position difficile au point de vue du salaire et des heures de travail. Les travailleurs de ces deux usines réclament le même traitement que celui que leur Compagnie, "Howard Smith Paper, Ltd", accorde à ses autres usines ou à ses filiales dans le Québec et dans l'Ontario.

La Compagnie établirait un salaire de base, à Crabtree Mills et à Beauharnois, de \$0.13 cents l'heure plus bas qu'ailleurs dans ses usines, de telle sorte que pour obtenir un revenu hebdomadaire comparable, les travailleurs des deux usines en grève devraient chaque semaine travailler un plus grand nombre d'heures. De plus, à Crabtree, l'employeur, en réduisant les heures d'un groupe important, refuse toute compensation pour deux heures, en réduisant de 6 heures et en ne compensant que pour 4 tandis qu'à Beauharnois il refuse d'appliquer la prime de nuit aux travailleurs d'équipe soit \$0.02 pour la veillée et \$0.03 pour la nuit, tel que recommandé par le tribunal d'arbitrage. L'employeur refuse aussi, à Beauharnois, de réduire les heures des travailleurs de jour au même point que les travailleurs d'équipe tel que demandé par les intéressés.

Le tribunal a recommandé une rétroactivité de \$0.06 l'heure pour les douze mois de mai 1952 à mai 1953, comme tous les autres tribunaux qui ont rendu des décisions depuis un an dans l'industrie du papier, et seule la Compagnie "Howard Smith Paper Mills, Ltd.", avec sa filiale "Canada Paper" se sont objectés et n'ont offert que deux semaines de salaire, à la place de \$0.06, de telle sorte que le personnel féminin surtout n'obtiendrait qu'environ la moitié de ce que vaudrait l'application de la sentence.

En somme, les travailleurs de Crabtree et Beauharnois se battent pour conserver leur situation d'égalité avec leurs confrères des autres usines de la même Compagnie et refusent de se soumettre à des conditions qui seraient le point de départ de la concurrence entre employeur pour des salaires de plus en plus bas.

SUR LA LIGNE DE PIQUETAGE



Si tous les grévistes de Crabtree ont l'enthousiasme et l'optimisme de ceux que notre reporter a rencontré mardi sur les lignes de piquetage, le sort de la grève est déjà fixé : ils la gagneront haut la main. On voit sur notre photo un groupe des piqueteurs en avant de l'usine.

LE TRAVAIL REPREND

La tâche qui est dévolue au syndicalisme dans la société moderne est immense : tout est à bâtir, et à bâtir dans des conditions pénibles et face à des obstacles sans nombre.

Telle fut sans doute l'impression dominante que la grande majorité des délégués ont gardée de notre trente-deuxième congrès.

Devant l'ampleur de cette tâche, il n'y a qu'un seul mot d'ordre possible au seuil de la nouvelle année syndicale : se remettre au travail.

Se remettre au travail avec ardeur, avec enthousiasme, avec confiance, même si l'immensité de la besogne à abattre paraît écrasante, au delà des énergies humaines.

Se remettre au travail dans un esprit profondément réaliste sans se faire d'illusion sur les multiples difficultés qui nous attendent, sur les échecs mêmes qui peuvent se produire en cours de route.

Se remettre au travail avec la volonté d'agir efficacement partout où il faudra construire et combattre.

Les tâches qu'il faudra attaquer ne se comptent pas.

Il y a celles que nous pourrions qualifier de "quotidiennes": les conventions collectives à négocier, les griefs à régler, la formation des membres et des jeunes militants à poursuivre, les biens du syndicat à gérer, et que d'autres encore.

Ces tâches sont essentielles, fondamentales. Ce sont elles qui assurent le maintien et le développement syndical. Les négliger pourrait équivaloir à trahir les travailleurs.

Mais il y a d'autres besognes que le dernier congrès nous a tracées d'une façon bien précises :

la mise au point du projet de réforme de nos structures syndicales;

la nécessité de "repenser" notre service d'éducation; la mise en marche d'une façon définitive de notre fonds de défense professionnelle;

la diffusion plus large de notre journal qui doit apporter l'esprit de notre mouvement syndical à tous ses membres.

Ces quatre questions doivent retenir l'attention de tous nos militants au cours des prochains mois. Aucun d'entre nous ne peut s'en désintéresser sans nuire au bien général des travailleurs.

La considération de ces questions exigera sans doute du travail, non seulement de ceux qui se sont vus confier la responsabilité de les mener à bien, mais aussi de tous les syndiqués.

Mais elle exige surtout, de la part des syndicalistes, un grand esprit de discipline et de collaboration, la volonté arrêtée de faire triompher le bien commun de la classe ouvrière, une grande largeur de vues qui permettra à toutes les opinions de s'exprimer librement et en toute sincérité.

Entreprise dans un tel esprit, la réalisation de ces tâches difficiles ne pourra être qu'un succès complet et marquera, par une preuve de plus, que la CTCC est maintenant un mouvement syndical qui a atteint la maturité, cette maturité qui lui permet de garder son sang-froid devant toutes les attaques d'où qu'elles peuvent venir.

A. R.

LA
BANQUE CANADIENNE NATIONALE
est à vos ordres pour toutes
vos opérations de banque
et de placement

Actif, plus de \$490,000,000
555 bureaux au Canada
72 succursales à Montréal

LA SEMAINE

SOREL

Sorel Industries

A sa dernière assemblée régulière, le Syndicat des employés de la Sorel Industries a désigné ses délégués au Conseil central de la région. Ce sont MM. Y. Cournoyer, J.-M. Yergeau et M. Goyette.

Le syndicat recevait ce soir-là la visite de Roger McGinnis, publiciste du journal "Le Travail", qui a discuté avec l'Exécutif de la possibilité d'un abonnement collectif.

GRANBY

Beaconing Optical

Le Syndicat des Employés de B.O.P. de Granby et la Beaconing Optical & Precision Co. Ltd. entreprirent des négociations le 20 juillet dernier à la suite d'amendements soumis par la partie syndicale pour le renouvellement de leur contrat de travail expirant le 31 juillet 1953.

Après deux mois de négociation directe, les parties se sont entendues et le 10 septembre la nouvelle convention était signée pour une durée de deux ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 juillet 1955, avec clause d'ouverture, le 31 juillet 1954, sur les salaires, la classification, heures de travail, ancienneté. Le contrat est rétroactif au 1er août 1953.

Entre autres améliorations, la nouvelle convention comporte une réduction de la semaine de travail de 48 à 45 heures, temps et demi pour le travail en surplus des heures de la journée; une semaine de travail de 44 heures est prévue pour le personnel féminin appelé à travailler sur les équipes de huit heures, temps et demi pour tout travail en dehors des heures régulières de la journée, et du samedi, prime d'équipe de 10 sous pour le travail fait entre 6 h. p.m. et 11 h. p.m.; clause d'ancienneté améliorée; procédure de grief réduite; la clause des congédiements et suspensions est amendée de façon à prévoir que le conseil d'arbitrage appelé à siéger sur ces cas ait le pouvoir de rendre une sentence couvrant la réinstallation, l'ancienneté, la perte de salaire de l'employé lésé dans ses droits. Le syndicat a obtenu aussi huit fêtes chômées et payées au lieu de cinq, deux semaines de vacances après un an de service au 1er mai de chaque année, une prime de nuit de 10 sous au lieu de 7 sous. Enfin une augmentation de 5, 7, 10 sous suivant les catégories d'employés.

M. J.-H. Salamon, gérant, assisté de Me Benoit, de l'Association des Manufacturiers Canadiens, représentaient la compagnie; M. L. P. Rodrigue, président du syndicat, Gery Bertrant, secrétaire, Emile Birtz, membre, Edouard Dumas, agent d'affaires du Conseil central, S.-T. Payne, de la Fédération nationale de la Métallurgie, étaient les négociateurs du syndicat.

MONTREAL

Chaussure

Le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal a tenu, lundi soir dernier, son assemblée générale régulière. A cette occasion, les membres ont pris connaissance des décisions du dernier congrès et discuté des conséquences qu'elles auront sur l'action et l'administration du syndicat au cours des prochains mois.

La question de l'abonnement collectif au journal "Le Travail" était à l'ordre du jour. Après considération du problème, l'assemblée a décidé de précéder la décision du congrès, qui rend l'abonnement obligatoire à compter du mois de juin 1954, et d'abonner tout de suite ses membres.

Feature Footwear

Les employés de la Feature Footwear, travailleurs de la chaussure, ont renouvelé récemment leur convention collective avec leur employeur.

Le nouveau contrat procure aux

en matière de salaires, plusieurs rajustements des taux horaires et des taux à la pièce apportent une ouvriers plusieurs avantages: a) augmentation d'environ 18% sur les salaires payés; b) la semaine de travail est réduite à 48 heures; c) tout travail exécuté entre 5 h. 30 p.m. et 7 h. 30 a.m., ainsi que le samedi après-midi, sera rémunéré à raison de temps et demi; d) une journée de fête chômée et payée de plus, ce qui porte le total à 5; e) un plan d'assurances sociales dont le coût sera défrayé à parts égales par l'employeur et les employés.

NICOLET

Lunetterie

Le Syndicat National de la Lunetterie de Nicolet, Inc., a procédé à l'élection de ses officiers pour la présente année.

Les élus sont: président, M. Rodrigue Duguay, réélu pour un quatrième mandat; vice-président, M. Jeannot Proulx; secrétaire, M. Gaston Proulx; trésorier, M. Robert Courchesne; secrétaire-financière, Mlle Jacqueline Beaulac; 1ère directrice, Mlle Thérèse Harnois; 2ème directrice, Mlle Antoinette Trudel; sentinelle, M. Arthur St-Jean.

Tous ont été élus par acclamation.

Immédiatement après l'élection, on a nommé MM. Engelbert Lafond, Augustin Lebel et André Lefebvre comme membres du comité des griefs; MM. Nestor Drouin, Ls-Antonio Lemire et Ca-jétan Brochu, comme vérificateurs; M. Rodrigue Duguay, délégué au bureau fédéral de la Fédé-

SHAWINIGAN

A la Shawinigan Chemicals

L'arbitrage a débuté hier à la suite de l'échec des négociations directes et de la conciliation au sujet du renouvellement de la convention collective de travail. Une séance préliminaire a eu lieu le 11 septembre à Montréal, et le tribunal a décidé de siéger à Shawinigan le 1er et le 2 octobre, soit jeudi et vendredi, au poste de police no 1. Le syndicat fera toute sa preuve à Shawinigan. La preuve de la compagnie aura lieu à Montréal, à la demande des procureurs de la compagnie.

A la Canadian Resins

Le syndicat commencera sa preuve le 9 octobre à Shawinigan. La preuve de la compagnie aura lieu à Montréal.

(suite à la page 3)

Dans l'Aluminium Les gars de Shawinigan réclament un rajustement

Une importante assemblée du syndicat de l'Aluminium de Shawinigan a eu lieu la semaine dernière. Les confrères Adrien Plourde, président de la Fédération nationale de la métallurgie, et Philippe Girard, organisateur de la CTCC, assistaient à cette assemblée.

Les employés de l'Aluminium ont étudié d'importants événements qui viennent de se dérouler à Arvida et dans les autres entreprises appartenant à l'Aluminium. Après la signature du contrat à Arvida, contrat prévoyant un salaire de base de \$1.42 l'heure, la compagnie a augmenté les salaires de ses employés de l'Île Maligne, de Saguenay Power, du chemin de fer Roberval-Saguenay et de Shipshaw, pour les aligner sur les salaires payés à Arvida, alors que les contrats en vigueur stipulaient des salaires plus bas. On sait qu'à Shawinigan, le contrat signé récemment prévoit des salaires inférieurs à ceux d'Arvida, et notamment un salaire de base de \$1.38.

Voici le texte de la résolution adoptée par les employés de l'Aluminium de Shawinigan, et je cite:

Considérant que les employés de l'Aluminium de Shawinigan sont au service de l'Aluminium Limited par sa filiale l'Aluminium Company of Canada Limited.

Considérant que les employés d'Alcan, par la signature de leur contrat de travail, reçoivent des salaires plus élevés, rétroactivement au 15 novembre 1952.

Considérant que les employés d'Alcan à Shipshaw, bien qu'ayant reçu en décembre dernier des augmentations de salaire de \$2.50 à \$4.00 par semaine, en vertu d'un contrat de travail qui ne devait se terminer qu'en décembre 1953, viennent de recevoir cette semaine, en dehors du contrat, une compensation moyenne par employé de \$105 et qu'un nouveau contrat de travail qui se terminera en décembre 1954 prévoit un rajustement immédiat de salaire de \$2.50 à \$3.00 par semaine.

Considérant que les employés d'Alcan à l'Île Maligne, bien qu'ils aient signé un contrat de travail en janvier dernier avec une augmentation de salaire de 8%, recevront aussi, sans que la compagnie n'y soit obligée, une compensation d'environ \$50. par employé et qu'ils se verront tous gratifiés d'un rajustement de 5 à 6 cents l'heure et qu'en plus, tous les employés professent un métier bénéficiant d'un rajustement spécial de salaire de 5 cents l'heure.

Considérant que les employés de Saguenay Power (affiliée directement à l'Aluminium Limited) avaient aussi signé, en décembre dernier, un contrat de travail avec

des augmentations de salaire, pour une durée d'une année, ont reçu cette semaine, en dehors du contrat, une compensation monétaire d'environ \$90.00 par employé et qu'un nouveau contrat prévoit des rajustements de salaire variant de \$11 à \$12 par mois ont été mis immédiatement en vigueur.

Considérant qu'un grand nombre d'employés du chemin de fer Roberval-Saguenay (affilié directement à l'Aluminium Limited), bien que liés par une sentence exécutoire, rendue en vertu de la Loi des différends entre les services publics et leurs salariés, recevront, du consentement de la compagnie, un rajustement de 4%.

Considérant que les employés d'Alcan à Shawinigan participent comme tous les employés des autres filiales, à la prospérité de l'entreprise.

Considérant que les employés d'Alcan à Shawinigan ont toujours reçu dans le passé le même traitement que les employés des autres filiales.

Il est décidé unanimement:

1) que l'Aluminium Limited soit félicitée publiquement pour avoir librement rajusté les salaires dans toutes les filiales, après la signature du contrat d'Arvida;

2) que le Syndicat national des employés de l'Aluminium de Shawinigan Falls prie instamment la direction de l'Alcan de Shawinigan d'amender la présente convention collective de travail sur l'item salaire et d'accorder également une compensation monétaire;

3) que l'Exécutif du syndicat sollicite immédiatement une entrevue auprès de la compagnie à ce sujet.

LA SEMAINE

(suite de la page 2)

Au C.I.L.

Le syndicat a dénoncé cette semaine la convention collective de travail expirant le 18 novembre prochain. On prévoit que les négociations pour la nouvelle convention débuteront prochainement. Le syndicat demande la semaine de quarante heures, la formule Rand, la participation des représentants ouvriers à l'évaluation des tâches, et une augmentation générale de quinze pour cent sur les salaires présentement en vigueur. Le 15% d'augmentation comprend la pleine compensation pour la réduction des heures de travail de 42 à 40 heures par semaine.

Au Canadian Carborundum

Le syndicat annonce la nomination de Me Marc Lapointe, avocat de Montréal, comme arbitre ouvrier sur le tribunal d'arbitrage constitué à la suite de l'échec des pourparlers sur le renouvellement du contrat collectif.

Employés municipaux

Chez les employés municipaux de Shawinigan, une nouvelle rencontre de négociations avec les représentants de la cité a eu lieu cette semaine. René Bélanger, président de la Fédération des employés municipaux du Canada, était présent à la séance de négociations. Il en a profité pour rencontrer tous les membres du syndicat, au cours d'une assemblée générale.

Le syndicat des gantiers

Le syndicat des gantiers de St-Tite annonce qu'une nouvelle séance de négociations avec les représentants de la compagnie Consumers Gloves a eu lieu mercredi, à 10 heures du matin, en vue d'en venir à une entente concernant un contrat de travail. Il ne restait plus que deux points en discussion, la question de la sécurité syndicale et la méthode de détermination de l'échelle des salaires horaires.

A l'Empire Shirt

A l'Empire Shirt de Grand'Mère, des décisions importantes ont été prises par les membres du syndicat, à la suite de l'attitude prise par l'employeur qui refuse toujours de signer une convention collective de travail, alors que le dernier contrat est terminé depuis le 31 décembre 1951. Le rapport du tribunal d'arbitrage a été déposé en février de cette année mais les négociations post-arbitrales n'ont donné aucun résultat concret.

Voici les deux résolutions adoptées cette semaine par les employés de l'Empire Shirt :

1) A la suite de certaines déclarations faites par les autorités de la compagnie à la manufacture de Grand'Mère, cette assemblée a pleine et entière confiance en tout ce qui est fait pour l'obtention de la signature du contrat par les officiers du syndicat, le conseil central et la Fédération nationale du Vêtement, et spécialement M. Angelo Forte, président de la Fédération, et M. Georges-Etienne Hébert, agent d'affaires du Conseil central et du syndicat.

2) Cette assemblée approuve l'attitude de la Fédération d'inclure "la chemise de travail" au décret 1284, à condition que, dans les huit jours de l'assujettissement de la chemise de travail, la compagnie signe son contrat avec le syndicat. Dans le cas contraire, l'assemblée demande à la Fédération de démissionner comme partie contractante audit décret, et exige la convocation immédiate d'une assemblée générale d'urgence pour prendre les moyens qui s'imposent dans les circonstances.

Conseil central

Le Conseil central de Shawinigan a commencé la semaine dernière, au cours de son assemblée régulière, l'étude d'une nouvelle constitution. La séance a été ajournée au lundi 12 octobre prochain, date à laquelle on adoptera la nouvelle constitution.

Le texte du projet de constitution vient d'être envoyé à tous les corps affiliés et à tous les délégués au Conseil central. Tous sont priés d'en faire une étude approfondie, étant donné l'importance du sujet.

Comité d'éducation

Le comité d'éducation du Conseil central s'est réuni la semaine dernière, pour mettre la dernière main au programme de l'École syndicale, qui fonctionnera l'hiver prochain pour la troisième année consécutive à Shawinigan et pour la deuxième année consécutive à Grand'Mère.

SAGUENAY LAC ST-JEAN

Collège du Travail

Depuis quelque temps déjà, plus précisément depuis notre session intensive d'étude au mois de juillet dernier, nous travaillons à la réorganisation de notre service régional d'éducation ouvrière. Cette réorganisation nous a été imposée par le souci constant que nous avons de diffuser l'éducation parmi un plus grand nombre de travailleurs. Nous parlons ici de l'éducation syndicale de base, qui se donne dans nos Ecoles d'Action Ouvrière. Depuis leur fondation, ces écoles ont toujours été placées sous la responsabilité d'un seul homme, et continuaient pour lui une tâche beaucoup trop lourde.

A l'avenir, dans chaque centre, il y aura un service d'éducation local qui aura l'entière responsabilité de la bonne marche de l'école d'action ouvrière. Ce service ou comité d'éducation sera formé d'un responsable de chacun des syndicats de l'endroit. De cette façon, avec certaines autres améliorations que nous avons apportées au programme, nous croyons pouvoir atteindre un plus grand nombre de travailleurs. Nous croyons surtout que ces derniers suivront les cours, plus assidûment.

Le premier acte concret qui a été posé dans le sens de cette réorganisation a été une réunion des responsables des syndicats à St-Joseph d'Alma. Vingt-quatre syndicats étaient représentés; la soirée a été très active et surtout très constructive. Tous ont étudié ensemble le nouveau programme préconisé et se sont séparés bien décidés à travailler activement, afin que toutes nos écoles d'action ouvrière soient formées pour le 15 octobre 1953.

Engagement d'un nouvel avisur technique

Le Conseil régional Saguenay-Lac-Saint-Jean des Syndicats nationaux vient de s'assurer les services de M. Robert Auclair, comme avisur technique. Cette charge qui occupait autrefois M. l'abbé Philippe Cusson avant son entrée dans les ordres, était restée sans titulaire depuis son départ. Pour différentes raisons, le Conseil régional n'avait pu remplacer M. l'abbé Cusson. L'engagement de M. Auclair répond à un besoin réel et pressant d'un bon nombre de syndicats de notre région à qui les fédérations professionnelles ne peuvent donner tous les services qu'elles devraient normalement leur donner. Monsieur Auclair, qui est membre du Barreau de la province et qui a suivi des cours à la Faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval, est bien qualifié pour remplir la charge d'avisur technique du Conseil régional. M. Auclair aura son bureau dans l'édifice des Syndicats

LE CAS DURKIN

Heureux ceux qui savent démissionner!

Tout le monde a entendu parler du cas Durkin. Pour qu'il soit mieux compris, cependant, peut-être serait-il bon d'en résumer ici les données principales.

On sait qu'aux Etats-Unis, le cabinet du Président est formé, non pas de ministres élus comme au Canada, mais de Secrétares nommés par le Président. Ainsi, par exemple, quand le général Eisenhower fut porté à la présidence, l'autorité dernière, il choisit pour son Secrétaire au Travail (Secretary of Labor) M. Martin P. Durkin, président de l'Union des Plombiers (F.A.T.).

Cette nomination causa une vive surprise, vue que le gouvernement du général Eisenhower et son parti, les Républicains, n'ont pas la réputation d'aimer les travailleurs, encore moins les syndicats ouvriers. Les journaux parlaient couramment du gouvernement Eisenhower comme de l'équipe "des neuf millionnaires et du plombier", soulignant par là le fait que le Président avait fait appel, pour les postes de son cabinet, à tout ce que les Etats-Unis compte de plus capitaliste: présidents de compagnies, gros hommes d'affaires, etc., etc.

On comprendra toutefois qu'avant d'entrer dans ce cabinet, M. Durkin, qui est un bon syndicaliste, avait posé des conditions. Il s'était assuré plus particulièrement que M. Eisenhower tiendrait les promesses qu'il avait faites au sujet des amendements à la loi Taft-Hartley. Aux Etats-Unis, la loi Taft-Hartley correspond au fameux Bill No 5 de M. Duplessis, avec cette différence qu'au lieu d'avorter, comme le fameux Bill, la loi Taft-Hartley a été votée par les Chambres et se trouve aujourd'hui en vigueur. Mais tout le monde reconnaît que cette loi exagère dans les restrictions qu'elle pose à l'action des unions ouvrières et la grande majorité des Américains est d'avis qu'il faut la modifier.

Mais voilà où ça se gâte: M. Durkin et M. Eisenhower s'étaient entendus sur 19 modifications à pratiquer dans la loi. Puis, une fois le moment venu de proposer ces modifications aux Chambres, les grosses compagnies et autres intéressés déclenchèrent une telle campagne de pressions diverses contre ces amendements que le Président lui-même dut revenir sur ses bonnes dispositions. Il refusa de marcher.

Qu'allait faire M. Durkin? Allait-il garder son portefeuille et son titre de ministre, tenter "d'apaiser" les syndicats en les priant d'attendre le "bon moment", s'engluant dans les concessions et devenir complice d'un gouvernement qui renie ses engagements?

Bien d'autres, je crois, l'auraient fait. Mais heureusement, M. Durkin s'est montré un meilleur syndicaliste que ces "autres" auxquels je pense. Et tout bonnement, sans tapage, avec l'approbation officielle de toutes les grandes fédérations syndicales américaines, il a offert sa démission qui, elle, n'a pas encore cessé de faire du tapage, de bourdonner aux oreilles des "gros bonnets" du gouvernement.

Voilà, à notre avis, une attitude digne. Un délégué, au Congrès de la CTCC, voulait que la CTCC

adresse des félicitations à M. Durkin, ce qui était en soi une excellente idée.

Ne serait-il pas souhaitable que les représentants des travailleurs adoptent la même attitude dans notre province?

Le jour où un représentant ouvrier à la Commission des Relations ouvrières claquerait la porte devant une décision par trop antisynicale (ce n'est pas ça qui manque, ils ont le choix), il me semble que le syndicalisme chez nous aurait fait un progrès très net.

Nous ne reprochons à personne d'accepter une nomination gouvernementale, fût-ce des mains de M. Duplessis. Mais le mal commence quand des représentants ouvriers acceptent de servir de paravents à des gouvernements réactionnaires, quand ils couvrent de leur silence des injustices qu'ils désapprouvent au fond d'eux-mêmes et dont les travailleurs ont à souffrir.

Gérard PELLETIER

VU PAR LE CARICATURISTE



(Caricature de Fitzpatrick, parue dans le "Saint-Louis Post-Dispatch")

Un membre du cabinet aux autres, après la démission: — "C'est très simple, il s'agit de resserrer nos propers fauteuils autour de la table sans nous préoccuper de celui-ci."

nationaux sur la rue Racine à Chicoutimi.

Emission syndicale au nouveau poste de radio d'Alma

Le Conseil régional avise tous les auditeurs de la chronique syndicale qui demeurent à St-Joseph d'Alma et aux environs qu'il a l'intention de se prévaloir de la gracieuse invitation qui lui a été faite par M. Lucien Morin au Poste de Radio d'Alma, pour y donner la chronique syndicale diffusée déjà par les postes CKRS et CHRL de Roberval. Lorsque les arrangements définitifs auront été faits avec la direction du nouveau poste, nous vous ferons connaître le jour et l'heure des émissions qui passeront, si possible, à la même heure et au même jour qu'aux postes CKRS et CHRL.

Nouvelles d'Arvida

Le tribunal d'arbitrage pour les employés du bureau de l'aluminium d'Arvida a siégé au cours de cette semaine. Ce tribunal est formé du Juge René Lippé, de

Adressez avec vos changements d'adresse :

1. L'ancienne
2. La nouvelle
3. Le nom de votre syndicat.

MERCI !

Me Roger Thibodeau et de Me W.-G. Donnelley, respectivement arbitres syndical et patronal, M. Marcel Pépin, M. Adrien Plourde, M. Emile Frigon et quelques officiers de la section des employés de bureau, dirigent la preuve syndicale, Me Antoine Geoffrion et quelques officiers supérieurs de la Compagnie dirigent la preuve patronale.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur : GÉRARD PELLETIER
Administrateur : MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef : ANDRÉ ROY
Publiciste : ROGER MCGINNIS
Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694
Aboement : Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministre des Postes, Ottawa.

UN TEMOIGNAGE

Un délégué du Lac Saint-Jean, participant pour la première fois à un congrès de la CTCC, donne ici ses impressions.

Je viens de vivre mon premier congrès syndical sur le plan confédéral. C'est le trente-deuxième que tient la CTCC depuis sa fondation. Je ne sais comment réagissent ordinairement ceux qui assistent pour une première fois à des assises de ce genre. Pour ma part, j'en garde une impression et un souvenir qui ne sont pas près de s'effacer. Je crois même pouvoir dire que tous ceux qui ont l'avantage d'y assister sont gagnés pour leur vie à la cause syndicale, car ils en partent avec la conscience de faire partie d'un mouvement fort, capable de défendre vraiment les intérêts économiques et sociaux des travailleurs, d'un mouvement sérieux, inspiré par une doctrine à la fois sage et progressive, orienté par des chefs compétents, consciencieux et responsables, d'un mouvement courageux et dynamique, qui ne compte pas tellement pour vivre et triompher sur la force que lui donne le nombre de ses membres, que sur les principes qui l'inspirent et sur l'assurance que lui donne la vérité, la conscience de se trouver sur le bon chemin, sur la vraie voie qui conduit à la vraie libération de la classe ouvrière.

Ce qui m'a d'abord frappé, c'est l'ampleur des problèmes qui confrontent le mouvement syndical et auxquels la CTCC ne craint pas de s'attaquer courageusement. La seule lecture du rapport que présentait le président général à l'ouverture du congrès nous forçait à élargir nos horizons et à mesurer le problème ouvrier, non plus à l'aune des intérêts particuliers de l'usine ou de l'industrie, mais à l'échelle de l'économie nationale et même des relations internationales. La participation à un congrès de ce genre est sans contredit un élément de formation chez des chefs ouvriers qui sont forcés par la nature et l'ampleur des problèmes qui sont soumis à leur discussion de s'élargir l'esprit et le cœur; de se dépasser eux-mêmes et de dépasser sans les compromettre, les intérêts particuliers du groupe qu'ils représentent.

On y apprend par expérience les exigences du bien commun, tant de la classe ouvrière que de la société toute entière. La deuxième chose qui m'a vivement impressionné, c'est la valeur de nos chefs syndicaux. Je

ne parle pas ici seulement des dirigeants du mouvement, je parle des chefs qui ont des responsabilités à tous les paliers de la hiérarchie syndicale.

En même temps que j'ai été étonné de voir les multiples aspects que pouvaient présenter des problèmes qui, sur le plan social, ne m'auraient pas paru si compliqués, j'ai été profondément surpris et édifié de voir avec quelle justesse et quelle rapidité de coup d'oeil des chefs authentiquement ouvriers pouvaient les découvrir et les peser. Auparavant, je croyais à l'efficacité du syndicalisme pour former des chefs; maintenant j'en reviens convaincu, parce que j'y ai vu des ouvriers d'usine s'exprimer avec une facilité et une justesse qui dépassaient vraiment leur formation et leur instruction scolaire. Je crois que si des gens de l'extérieur, je veux dire des gens des autres classes, avaient choisi d'assister à de telles assises, ils seraient profondément éduqués et seraient amenés à donner à la classe ouvrière et en particulier, au syndicalisme ouvrier, la confiance qu'ils méritent.

Des congrès de ce genre sont de nature à élargir l'esprit et le cœur des gens qui y assistent et y participent, car les conflits d'intérêts qui se présentent entre patrons et ouvriers, se présentent aussi quelquefois sur le plan interprofessionnel entre les travailleurs eux-mêmes et la solidarité ouvrière qui est si nécessaire à la vie et à l'efficacité du syndicalisme nous amènent à sacrifier nos vues et nos intérêts de groupe, ce qui constitue un élément de formation considérable et nous dispose à consentir les sacrifices qu'imposent les exigences du bien commun, de la société toute entière. Voilà quelques-unes des impressions que je rapporte du premier congrès syndical auquel j'ai eu l'avantage d'assister sur le plan général. En conclusion, je ne peux faire autrement que d'inviter tous nos syndiqués et tous les ouvriers en général, à placer leur confiance dans un mouvement qui s'inspire d'une doctrine sûre et progressive et qui est orienté par des chefs compétents, consciencieux et responsables qui, assurément, ne manquent pas de guider la classe ouvrière vers sa véritable promotion suivant la pensée et les désirs de l'Eglise.

ENTRE QUAT'Z'YEUX QUELQU'UN RETARDE...

Nos lecteurs ont sans doute remarqué, dans les journaux de la semaine dernière, une nouvelle en provenance d'Asbestos. D'après cette dépêche aux journaux, les gens d'Asbestos inaugureront les travaux de construction d'un centre civique et sportif considérable. L'édifice sera doté d'une patinoire avec glace artificielle, de salles pour différents sports, etc. Le tout coûtera quelque \$315,000.

Voilà sans doute une fort heureuse initiative, comme on n'en voit pas souvent dans nos petits centres industriels.

De plus, fait remarquable, la Compagnie Johns-Manville et le Syndicat des Mineurs d'Amiante ont collaboré à la levée des fonds nécessaires à la construction et collaboreront encore dans la direction des travaux. Dans la liste des membres du comité directeur qui présidera aux travaux, on relève en effet, côte à côte, le nom de Karl Lindell, gérant de la Johns-Manville, et celui d'Armand Larivée, président du syndicat. La dépêche mentionne aussi que la compagnie a accordé au financement du projet un octroi très important (\$240,000) et que le Syndicat y est allé, par souscription, de quelque 40,000 dollars.

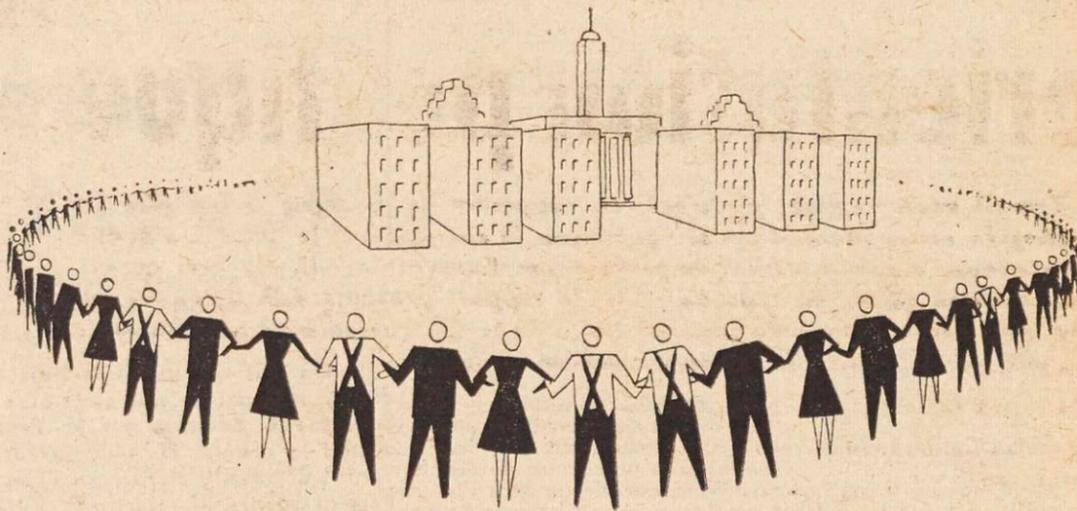
C'est donc dire qu'après la dure lutte de 1949, la compagnie et les travailleurs sont de nouveau capables de collaborer quand il s'agit du bien public.

Cela tranche drôlement sur l'attitude du gouvernement, gardien officiel de la paix publique et du bien commun, qui maintient sur la tête de 150 mineurs des menaces de poursuites judiciaires auxquelles il refuse cependant de procéder...

Quelqu'un retarde sûrement. Et ce n'est pas le Syndicat, même pas la compagnie.

DANS LE M

UNE DATE IMPORTANTE



Du 9 au 12 octobre, à l'université de Montréal, les coopérateurs du Québec tiendront leur congrès annuel. M. le Chan. Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C., est le conférencier invité. Il parlera de "La coopération et la rencontre des classes".



La poutre et la paille

Pour célébrer le premier anniversaire d'une lettre restée célèbre, les journaux de ces dernières semaines ne sont pas sans utilité.

On se souviendra en effet que l'an dernier, à pareille date, M. Jean Paquin, registraire du Collège des Médecins, adressait à notre secrétaire général une lettre remplie d'aménités de l'espèce suivante: "L'ouvrier voit une paille dans l'oeil de son voisin et s'efforce de ne pas regarder l'énorme poutre qui lui obstrue la rétine" ou encore "Sans parti pris, (...) les salaires des ouvriers d'aujourd'hui sont élevés et en retour, on ne se fait pas de scrupule de perdre du temps, d'en faire perdre aux autres et souvent de travailler au détriment des patrons", etc, etc.

Tout cela parce que Jean Marchand avait écrit une lettre au dit collège, exprimant certaines plaintes reçues de la part d'ouvriers qui voyaient fondre le bénéfice de leurs assurances-santé à cause des honoraires trop élevés exigés par les médecins quand les patients sont assurés.

Or, pour répondre à ces plaintes poliment exprimées, M. le Régistraire n'avait trouvé que des injures. Il avait noté que "notre population se complait en jérémiades" et que "très peu de personnes traitées dans nos hôpitaux ou ailleurs portent plainte tout en sachant que le Collège des Médecins est l'organisme tout désigné pour régler ces litiges".

Voici pourtant qu'au Congrès de l'Association des Médecins de langue française, tenu récemment à Sherbrooke, des échos nous sont parvenus par La Presse, de Montréal. Cette fois, ce ne sont pas des ouvriers qui se sont plaints mais le ministre provincial de la Santé, M. Albini Paquette. Voici en quels termes il l'a fait:

Tant que le médecin canadien-français saura remplir son devoir avec conscience, compétence et suivant les principes

de la morale et du sens social, la médecine étatisée n'est pas à craindre dans le Québec, a déclaré le ministre. Mais, tout en donnant cette assurance, le Dr Paquette a tenu à mettre en garde nos praticiens contre des erreurs qui favorisent auprès du public la médecine d'Etat.

Le Dr Paquette a révélé, par exemple, le cas d'un médecin ayant chargé \$2,820 à de pauvres cultivateurs pour l'opération d'un "bec de lièvre" sur un enfant de trois mois et demi. Autre cas: celui d'un médecin ayant chargé \$200 pour deux minutes d'ouvrage dans l'enlèvement d'un os de poulet de la gorge d'un enfant.

Ces cas, a tenu à préciser le ministre, sont plutôt rares, mais ils devraient inviter les médecins praticiens à se montrer extrêmement consciencieux et imbus de sens social.

L'hon. Dr Paquette a dénoncé ensuite le fait que la très grande majorité de nos jeunes médecins préfèrent se spécialiser pour faire plus d'argent que de se consacrer au soin des malades de nos régions rurales.

Ce manque de dévouement, a dit le Dr Paquette, force le ministère de la Santé de la province de Québec à accorder la permission à des infirmières de pratiquer la médecine dans des milieux éloignés. L'an dernier, le ministère de la Santé a dû permettre à plus de 150 infirmières d'agir en tant que médecin. Là-dessus, le ministre a fait l'éloge de ces jeunes filles qui se dévouent sans compter au bénéfice de notre population.

Le Dr Paquette a cité aussi le cas d'une ville de 20,000 habitants de notre province où pratiquent seize médecins. Des centres pas plus éloignés que de huit ou dix milles ont demandé l'assistance de ces médecins mais en vain. Les méde-

cins ne veulent pas y aller. Le gouvernement se sent donc dans l'obligation de nommer deux infirmières pour faire office de médecin dans cette région. La profession médicale ne saurait s'en plaindre, car la vie des êtres passe avant l'intérêt d'une profession.

Après avoir loué la générosité de la très grande majorité de nos médecins, le Dr Paquette a demandé aux congressistes d'attacher une attention tout à fait particulière au problème angoissant des centres ruraux où les jeunes médecins refusent d'aller.

Le ministre Paquette va-t-il recevoir une lettre d'injures de M. le Régistraire Jean Paquin?

La teneur de sa lettre l'y expose car, malgré sa prudence et les dernières lignes citées plus haut, nulle protection ne lui est assurée. Rappelez-vous en effet que Jean Marchand avait spécifié aussi précisément que M. Paquette la portée de sa protestation:

"Nous ne voudrions pas, écrivait-il, que la présente lettre soit interprétée comme une attaque générale contre les membres de la profession médicale, mais simplement comme une protestation contre les abus qui se commettent".

Enfin, si j'étais à la place du cultivateur dont le cas est cité, ce "bec de lièvre" à \$2,820 dollars suffirait à m'obstruer la rétine, quoi qu'en pense M. le Régistraire.



"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

MOUVEMENT

ECHOS DU CONGRES

L'orientation politique

Le Travail avait négligé, jusqu'ici, de rapporter la besogne accomplie au dernier congrès en matière d'action politique. Il est vrai que le sujet n'a donné lieu, cette année, à aucun débat important par l'assemblée. Il est bon cependant, pour faire le point, de reproduire ici le rapport présenté aux délégués par le comité permanent d'orientation politique de la CTCC, en soulignant que ce rapport a été adopté sans modification par le congrès.

RAPPORT DES COMITES

Rapport du Comité d'Orientation politique

Au cours de la dernière année syndicale, le Comité d'Orientation politique de la CTCC, formé lors de la réunion du Bureau confédéral du 25 octobre 1952, et composé des confrères Daniel Lessard, président, Lucien Dorion, Philippe Lessard, Jacques Archambault et André Roy, secrétaire, a tenu six séances.

La plupart de ces réunions ont eu lieu pendant la deuxième partie de l'année syndicale, soit à partir du mois de février 1953. Les difficultés syndicales particulières de l'automne et de l'hiver derniers, notamment la grève de Louiseville, qui ont mis à contribution tous les militants syndicaux, ont empêché plusieurs fois la tenue de réunions du comité.

Les sous-comités d'Orientation politique

Le rapport du comité, accepté par le congrès de Shawinigan en septembre 1952, recommandait de stimuler la formation de sous-comités régionaux et locaux. Au cours de l'année, plusieurs de ces sous-comités ont fonctionné, à Shawinigan et Grand'Mère, dans la Mauricie, dans la région Saguenay-Lac-St-Jean, à Montréal, à Victoriaville et à Thetford Mines.

Il a été assez difficile d'établir des contacts permanents entre le Comité de la CTCC et les sous-comités, surtout à cause du manque de temps. Plusieurs sous-comités se demandent avec raison, quelles tâches ils peuvent entreprendre pour susciter l'intérêt dans leur sphère d'action. C'est l'impression que le Comité a eu des contacts, peu fréquents il est vrai, qu'il a pu avoir avec les membres de ces sous-comités.

Ces échanges de vues ont permis d'obtenir une certaine expérience quant au fonctionnement des sous-comités et de tracer un programme d'action générale pour l'année à venir.

Un premier fait qui ressort de ces échanges de vues est le suivant. Partout où il existe des sous-comités sur une base régionale — le Conseil Central — il serait à souhaiter que les problèmes de politique municipale dans la juridiction de ces conseils centraux soient soumis pour une étude approfondie au sous-comité. Le Conseil Central des Syndicats nationaux de Montréal a adopté cette formule et elle donne de bons résultats. Le double avantage qu'on y trouve c'est que, d'une part, elle donne un regain d'activité au sous-comité, et que, d'autre part, elle décharge le Conseil central même de certains problèmes particuliers, lui laissant un temps précieux pour s'occuper d'une façon plus suivie aux problèmes strictement syndicaux.

Au sujet des sous-comités d'orientation politique, il est également nécessaire de tenir compte du milieu géographique où se trouve le sous-comité. Dans les grandes villes populeuses, un sous-comité peut avoir du travail pour l'occuper à l'année longue. Dans d'autres endroits, la chose est plus difficile. A ce propos, il semble que l'on devrait s'efforcer de confier au sous-comité le soin d'établir des contacts plus fréquents avec les autres groupes sociaux, notamment les associations de cultivateurs. La CTCC, comme elle

l'énonce dans sa déclaration de principes, n'entend pas s'isoler du reste de la société, mais veut, au contraire, en même temps exposer aux autres classes les réclamations des travailleurs qu'elle estime légitimes et connaître les problèmes particuliers de ces groupes. Le sous-comité d'orientation politique serait l'organisme tout désigné pour remplir cette tâche.

Au rôle du sous-comité d'orientation politique se rattache également la part que doivent normalement prendre les travailleurs à la politique municipale et scolaire. De ce côté, il faudrait signaler plusieurs initiatives heureuses prises au cours de la dernière année syndicale.

Par exemple, deux conseils centraux, celui de Sorel et celui de Joliette, ont présenté aux autorités municipales de ces deux villes un mémoire intéressant des activités de ces organismes auprès des ouvriers de ces deux villes en même temps que certaines revendications d'ordre municipal. Il faut féliciter ces deux groupements de leur initiative et souhaiter que ce mouvement s'étende aux autres conseils centraux.

En outre, il faut noter également que le travail d'orientation politique a amené un plus grand nombre d'ouvriers à solliciter des mandats de maires, d'échevins ou de commissaires d'écoles et à y accéder souvent. Sur ce point, dans le courant de l'année, la ville de Thetford nous a donné un bel exemple. Ne faut-il pas continuer en ce sens tout en se gardant de deux dangers : d'affaiblir notre action syndicale en orientant vers l'action politique des hommes qui jouent un rôle essentiel dans le développement de notre mouvement; d'envoyer dans la carrière politique des militants avant qu'ils n'aient pu acquérir la préparation suffisante pour faire face aux responsabilités de ces charges publiques. Il ne faut pas oublier que la population jugera souvent de la valeur de notre mouvement syndical et de la classe ouvrière en général selon le rôle que tiendront ses représentants dans la vie publique.

Ces quelques faits indiquent que la responsabilité en matière d'orientation politique assumée par la CTCC porte déjà des fruits. En poursuivant cette tâche selon le temps et les moyens dont elle dispose, la CTCC contribue à la promotion des travailleurs sur le plan de la vie publique.

Travail d'éducation

Il ne faudrait pas en conclure toutefois que ces quelques initiatives sont suffisantes pour assurer aux travailleurs une part juste dans la vie politique de la nation.

C'est pourquoi, en collaboration avec le Service d'Éducation, le Comité d'orientation politique a poursuivi un travail aussi intense que possible sur le plan éducatif.

Dans le courant de l'année, plusieurs cours ont été donnés sur des problèmes politiques, en particulier sur les buts poursuivis dans le domaine de la politique par notre mouvement, tant aux Ecoles d'Action ouvrière régionale qu'en plusieurs autres occasions. Il sera nécessaire de poursuivre longtemps ce travail d'ordre éducatif pour donner à notre action politique son maximum d'efficacité. Ces cours peuvent porter sur des sujets généraux et des problèmes politiques concrets qu'il serait urgent d'approfondir. Dans le pre-

mier groupe, il semble qu'il s'impose absolument d'étudier l'histoire des régimes et des partis politiques, les formes et les modalités des gouvernements démocratiques, le nôtre en particulier, les expériences politiques faites par le mouvement ouvrier dans divers pays. En ce qui concerne les problèmes politiques concrets, et il peut s'en susciter de nouveaux à tout moment, voici, nous semble-t-il, les plus urgents à l'heure actuelle : la question constitutionnelle au Canada, l'exploitation de nos ressources naturelles, le commerce canadien, la situation du logement, etc. Bref, un bon nombre des revendications insérées dans les deux brochures publiées par le Comité d'Orientation politique, à l'occasion des élections provinciales en 1952 et des élections fédérales en août dernier, pourraient faire le sujet d'études particulières fort utiles.

Le travail éducatif du comité s'est fait aussi par l'intermédiaire du journal "Le Travail" pendant toute l'année. Une trentaine d'articles ou de chroniques ont été publiés tant au cours de la session provinciale que de la session fédérale. Il serait fort utile que tous les syndicats qui le peuvent, et, à plus forte raison, les conseils centraux et les sous-comités d'orientation politique puissent s'abonner aux débats de la Chambre des Communes et confier l'étude de ces documents à un de leurs membres de bonne volonté qui y consacrerait une partie de son temps.

Publication de brochures

Dans le courant de l'année, le Comité d'orientation politique de la CTCC a étudié la possibilité de publier une brochure sur les buts poursuivis par la CTCC en matière d'action politique. Les grandes lignes de ce projet sont élaborées et le comité espère être en mesure de le réaliser d'ici à quelques mois. La publication de cette brochure devrait permettre d'intensifier la formation des sous-comités.

En ce qui a trait aux publications, le comité projette aussi de mettre au point, aussitôt que possible, une brochure renfermant les principales revendications de la CTCC tant dans le domaine de la juridiction provinciale que fédérale, en s'inspirant des textes déjà publiés à date. Il convient de noter que le Comité d'orientation politique a mis au point, le "Cahier permanent des revendications" qui est présentement soumis au congrès.

La réforme de la carte électorale

L'an dernier, une bonne partie du rapport du Comité d'Orientation politique était consacrée à la réforme de la distribution des comtés dans la province de Québec, afin d'assurer une représentation plus équitable aux populations urbaines, en grande majorité formées de travailleurs. Cette réforme est fondamentale. Il importe d'insister sur cette question afin que, dans tous les centres de la province, on renseigne tous les membres des syndicats sur cette question. Le rapport du Comité d'Orientation politique du dernier congrès, de même qu'une étude élaborée sur le sujet, peuvent servir de source de documentation.

La diffusion de cette idée de réforme peut se faire, non seulement par des cours spécialisés,

LE PROBLÈME OUVRIER

PROPRIETAIRE = CAPITALISTE

De part et d'autre, c'est-à-dire du côté communiste comme du côté capitaliste, on se plaît consciemment à jouer sur une malheureuse et dangereuse équivoque. Les communistes tendent à identifier la propriété privée au capitalisme pour dégoûter les masses du droit de propriété privée et instaurer un régime de propriété collective.

De leur côté, les capitalistes, pour renflouer un système qui est en train de sombrer dans la disgrâce des masses, joue sur une équivoque qui n'est pas moins subtile : ils essaient d'assimiler le capitalisme au régime de la propriété privée et de l'entreprise libre, de telle sorte que tous ceux qui s'attaquent au capitalisme en prônant des réformes de structure, ont vite fait de passer pour adversaires du droit de propriété privée et d'ennemis de l'entreprise libre, et sont, pour toutes fins pratiques, rangés au nombre des communistes. Les uns comme les autres se comportent comme des adversaires de la propriété privée et de l'entreprise libre. Les premiers d'une façon directe, en exigeant son abolition sous prétexte que, dans le passé, elle a servi d'instrument de domination et d'exploitation des masses. Les seconds, d'une façon indirecte, en s'obstinant, au nom du droit de propriété, à perpétuer des abus qui ont jusqu'ici invité les masses à réclamer la socialisation des entreprises, et le transfert de tous les moyens de production à la communauté. C'est en vain que le capitalisme demanderait du renfort à l'Eglise pour défendre des positions qu'elle a déclarées indéfendables. La primauté du profit dans l'entreprise, le caractère d'absolutisme de la propriété sont deux caractéristiques du régime capitaliste qui ne sauraient jamais être compatibles avec les exigences de la personne humaine ni du bien commun.

Les patrons qui ont vraiment à coeur le maintien du régime de propriété privée feraient beaucoup mieux de redresser et de corriger les abus qui minent l'entreprise libre à la base plutôt que de se cramponner frénétiquement aux épaves du régime capitaliste qui ne mérite pas de vivre.

On parle, il est vrai, d'un capitalisme sain, qui ne serait pas condamné par l'Eglise. Mais il faudrait d'abord s'entendre sur les termes et bien définir ce que l'on entend par capitalisme. Le moins que l'on puisse dire, en tout cas, c'est que ce capitalisme sain, ce bon capitalisme irréprochable n'a jamais existé que dans l'imagination, dans l'esprit, qu'il n'est qu'un être de raison qui n'a pas trouvé raison d'être...

Voilà les deux fausses conceptions de la propriété qui sont assez communément répandues et que nos évêques condamnent dans leur Lettre Pastorale collective sur le problème ouvrier. (Relisons plutôt le No 124.)

mais peut-être davantage auprès des travailleurs par des références à cette situation, en maintes occasions. Il ne peut y avoir d'hésitation à affirmer que les difficultés rencontrées par le mouvement syndical, la lenteur à obtenir certains amendements urgents à la législation du travail s'expliquent, dans une bonne mesure, par la mauvaise distribution des sièges électoraux.

Les élections fédérales

Les élections fédérales du mois d'août ont retenu l'attention du Comité d'Orientation politique qui a préparé à cette occasion une brochure sur les principales revendications de la CTCC dans le domaine de la politique fédérale. Cette publication a constitué la base de l'intervention de la CTCC dans les élections fédérales.

Il est évident que la campagne électorale de l'été dernier a suscité beaucoup moins d'intérêt parmi nos membres que la campagne électorale de 1952 sur le plan provincial. Divers motifs expliquent cet état de choses, en particulier le fait que les élections ont eu lieu pendant la période des vacances. L'indifférence de la population a évidemment eu des répercussions sur notre propre action politique. Dans bien des milieux, on a vite réalisé qu'il était presque impossible d'éveiller l'attention. Par ailleurs, à cause de la matière de nos revendications dans le domaine fédéral, revendications qui touchent de moins près le mouvement syndical comme tel, il était à prévoir que l'intérêt serait beaucoup moins grand. Néanmoins, nos principales revendications ont fait leur tour d'opinion publique au cours de la campagne électorale.

Les orateurs politiques ont parlé de nos réclamations en ce qui concerne les allocations familiales, l'assurance-chômage et l'impôt sur le revenu en particulier.

Si le résultat des élections n'a surpris personne, la campagne électorale a démontré une fois de plus que les partis politiques traditionnels se ressemblent étrangement. Aucun d'entre eux n'a tenté d'exposer un programme précis. Le parti libéral a tout simplement demandé à l'électorat de lui faire de nouveau confiance, tandis que le parti conservateur a surtout promis des diminutions de taxes. Aucun des points d'interrogation que se posent les travailleurs quant à l'avenir n'a appelé l'attention des principaux chefs politiques.

Ces faits indiquent combien la politique n'a plus, parmi les différentes classes sociales, l'intérêt qu'elle mérite, ce qui ouvre la porte à nombre de dangers pour notre régime démocratique.

L'expérience des dernières élections montre combien il reste de chemin à parcourir pour redonner à la politique la place élevée qui devrait être la sienne dans le peuple. C'est un travail en profondeur qui s'impose. Les deux prochaines années, au cours desquelles il n'y a pas de bataille électorale en vue, offrent une occasion exceptionnelle pour la réalisation de cette tâche importante du mouvement syndical, qui doit se concrétiser dans une campagne de formation du sens politique et dans la mise sur pied, à l'échelon local, d'un plus grand nombre de sous-comités d'orientation politique.

Le Comité d'Orientation politique de la CTCC

Par : André ROY, secrétaire

AUJOURD'HUI

devenez membre de :

L'Entraide Immobilière Laurentienne

DEMAIN

Vous posséderez votre maison

1344 est, rue Sherbrooke

Tél. : AM. 3693

TRAVAIL ET FOYER

Le problème des mamans :

Chasser la peur

A Montréal et ailleurs dans la province, il y a de plus en plus de jeunes femmes qui désirent donner naissance à leurs bébés selon la "méthode naturelle" prônée par le Dr Grantly Read, l'Anglais qui a exposé sa théorie dans un livre intitulé "Accouchement sans angoisse".

On pourrait croire que c'est devenu une mode si, ce n'était tellement plus important qu'une mode dans la vie d'une femme, la naissance de son bébé. Il y en a probablement un bon nombre qui commencent à suivre les instructions du Dr Read avec l'intention d'accomplir un exploit. Pensez donc : pouvoir raconter à toutes ses voisines qu'on a eu un bébé sans être endormie. Mais le seul désir d'accomplir un exploit ne suffirait pas à mener à bien la tâche la plus difficile qui soit demandée à une femme dans sa vie.

Un accouchement naturel, ce n'est rien de nouveau. Dans le monde entier, il y a des femmes qui n'ont jamais entendu parler de chloroforme et qui n'ont pas eu les oreilles abattues de contes d'horreur et d'agonie, comme la plupart de nos jeunes femmes "civilisées".

Ce n'est pas l'essentiel de la méthode Read que d'encourager les jeunes femmes à se passer d'anesthésie. L'essentiel c'est de leur apprendre à dominer leurs craintes puériles en leur expliquant bien

clairement ce qui doit se passer et en leur donnant les moyens d'enlever la tension et la douleur par la "relaxation".

Le Dr Read explique que la tension nerveuse causée par toutes les craintes accumulées depuis l'enfance empêchent les muscles de faire le travail de détente nécessaire à l'extension de l'utérus. Par des exercices de gymnastique et de respiration, la future mère apprend à contrôler son corps, de façon à être totalement passive lorsqu'arrivent les contractions du travail d'enfantement.

Une femme tout à fait relaxée est tellement attentive à l'oeuvre qui vit en elle qu'elle peut surveiller sa douleur comme si elle en était témoin de l'extérieur. C'est comme si elle "écoutait" ce qui se passe en elle, sans y prendre part. La méthode Read ne proclame pas qu'elle élimine la douleur; elle prétend que la plupart des femmes souffrent pour rien parce qu'elles augmentent les douleurs en essayant de les combattre.

La femme relaxée laisse la natu-

re faire son travail; et quand elle a un rôle à jouer, au moment de l'expulsion du bébé, elle est assez reposée pour y consacrer toute son énergie.

Jamais dans sa vie on ne lui a demandé autant d'efforts de volonté, autant de soumission, autant de patience. C'est un travail sérieux qu'un accouchement naturel. Pour éviter les souffrances inutiles, la jeune femme s'est astreinte à des efforts dont elle peut constater le résultat. Elle a suivi un régime alimentaire qui a éliminé la lourdeur épuisante et qui lui permettra de reprendre plus facilement sa taille normale. Elle a fait des exercices qui ont préparé ses muscles au travail le plus important de leur carrière. Elle s'est aussi astreinte à étudier le processus de la grossesse et de l'enfantement, pour se débarrasser des craintes qui pouvaient rester, et elle a pratiqué pendant plusieurs mois "l'art de la relaxation".

Mais le jeu en vaut la chandelle. En échange de ses efforts elle a passé une grossesse plus facile et plus heureuse, et son accouchement restera dans sa mémoire non comme une expérience qu'il faut se dépêcher d'oublier mais comme le souvenir d'un accomplissement unique dans la vie.

Jeanne DANSEREAU

NOUVELLES

ST-JEAN

Conseil central des Syndicats nationaux de Saint-Jean

Le Conseil central de St-Jean aura très prochainement une réunion de tous les exécutifs de ses syndicats affiliés pour former les comités d'action politique, comité du logement et comité d'organisation.

Syndicat catholique national de la Construction de St-Jean

Le Syndicat de la Construction aura une assemblée générale de ses membres pour l'élection de ses officiers. Les officiers sortant de charge sont : Maurice Clark, président; Télesphore Vigneault, vice-président; Laurent Benoit, secrétaire-archiviste; Gaston Belval, trésorier; Marcel Oigny, Edouard Moquin, Maurice Charbonneau, Jean Perreault, Arthur Labrecque, directeurs. Monsieur William Léger, président de la Fédération des Métiers du Bâtiment du Canada est invité à présider l'élection.

Ce syndicat a décidé de consacrer 20 minutes, à chacune de ses assemblées, pour l'étude des différents rapports du congrès de la CTCC.

Syndicat des Barbiers-Coiffeurs de St-Jean et d'Iberville

Le Syndicat des Barbiers a tenu une assemblée spéciale pour étudier la cause de la lenteur à sanctionner le décret qui les régit. En effet, la publication des amendements qu'ils ont décidés d'apporter à leur convention, a paru dans la Gazette officielle du travail le 23 juin dernier. Les membres de ce syndicat protestent vigoureusement contre ce retard inexplicable.

Association des Ouvriers du Textile de St-Jean

L'Association des ouvriers du textile de St-Jean a dénoncé son

contrat de travail et en face du refus de la compagnie de rencontrer les représentants de la dite association. Nous avons dû demander la conciliation. Nous attendons les services d'un conciliateur très prochainement.

Syndicat de la Bennett de Chambly

Le syndicat de la Bennett, à sa prochaine assemblée générale, dénoncera lui aussi son contrat afin de lui apporter des amendements.

Il y aura aussi prochainement certaines causeries qui auront trait à l'assurance-chômage et les ouvriers sont invités à assister à ces assemblées afin de mieux comprendre les problèmes et les avantages qui découlent de cette loi, et de ce service. Ces causeries seront données par le confrère Péladéau, représentant syndical sur le tribunal d'arbitrage.

L'expérience du Comité d'éducation ouvrière de Saint-Jean

Il faut bien comprendre l'expérience qui sera tentée, à partir d'octobre, par le Comité d'éducation ouvrière de St-Jean, Québec. Le Comité organise une série de 10 conférences à l'intention de toute la population de la ville de St-Jean, soit les syndiqués de toute appartenance ainsi que leurs épouses, les membres des Corps ecclésiastique, religieux et civil, les professionnels, les jeunes travailleurs et les jeunes travailleuses, aussi bien que les étudiants; les 10 conférences seront données par des officiers supérieurs de la CTCC et ne veulent pas être une propagande "intempestive" en faveur du syndicalisme chrétien, si nécessaire qu'il soit.

Les conférences ne visent pas au recrutement pur et simple; visant plutôt l'information publique, elles voudront éclairer spécialement la question de savoir si le syndicalisme ouvrier mérite un support attentif de la part du pu-

blic; elles voudront indiquer le rôle important de l'association ouvrière dans notre province, renseigner particulièrement sur la position actuelle de la CTCC. Voilà pourquoi les conférences se présentent sous les thèmes suivants:

"L'HEURE DE LA CLASSE OUVRIÈRE, et RESPONSABILITES OUVRIÈRES EN 1954"; deux conférences couvriront des "PROBLÈMES DU JOUR" pour le monde ouvrier: la Question du Chômage, la Question des attitudes politiques du mouvement ouvrier. Les conférences offriront donc aux participants une occasion unique de replacer le syndicalisme moderne dans son contexte historique et actuel, de réfléchir sur les différents aspects de la responsabilité ouvrière, en particulier les problèmes vivants: la vocation ouvrière, la mission de la famille ouvrière, la propriété ouvrière, les loisirs ouvriers.

Grâce aux efforts du "Comité d'éducation ouvrière", la population de St-Jean sera en mesure, croyons-le, de comprendre davantage les exigences, les objectifs actuels de la CTCC, d'accorder son appui aux initiatives de tout syndicalisme digne de ce nom.

Des cours de formation syndicale à l'adresse des membres du mouvement débuteront en février 1954.

SHERBROOKE

Machineries

Dimanche dernier, le 20 septembre, l'Association des Employés de Sherbrooke Machineries Inc. tenait des élections. Les résultats furent les suivants:

Président, Wilfrid Doyon; vice-président, Napoléon Gravel; secrétaire, Jean-Paul Berthold; trésorier, Julien Lacroix; directeurs, Léopold Payeur, Alphonse Baril, Gaston Hamel et Laurent Drapeau; sentinelle, Aimé Palardy. Délégués au Conseil central, Wilfrid Doyon et Napoléon Gravel.

LA CHAMBRE de débarras

La difficulté à dévissier certains bouchons de bouteilles et de pots de confitures est fréquente et peut être facilement surmontée. Enroulez autour du bouchon une bande élastique et essayez à nouveau. Le tour sera joué.

Les semaines où il vous faut retarder le repassage de deux ou trois jours à cause d'imprévus, visites ou sorties, humectez le linge lavé et mettez-le dans un sac en plastique. Il ne séchera pas, ne pourrira pas, mais se conservera frais comme au premier jour, prêt au repassage. Toutefois, il ne faudrait pas dépasser la limite des trois jours prescrits.

La mode est à l'angora. Votre robe date de deux ans, et vous vous étiez bien promis qu'elle ne ferait pas une autre saison. Pourquoi ne pas essayer de la rajeunir avec une touche d'angora aux poignets et au collet? Elle pourra servir pour votre sortie de la semaine et vous découvrirez peut-être qu'elle peut être jolie et très chic.

De sympathiques ménagères, au lieu de cirer chaque semaine leur prélat de cuisine et de chambres à coucher, préfèrent la méthode suivante: après avoir lavé leurs planchers, elles passent une couche de "shellac" blanc. Les planchers se nettoient facilement si quelque chose est échappé, et vous êtes libérées de leur lavage pour un mois.

Pour attendrir la viande, le boeuf, le steak en particulier, il se vend un ingrédient en pot "meat tenderizer" de marque Adolph's, qui est vraiment très efficace. Il faut saupoudrer le steak une demi-heure avant la cuisson.

RECETTES ECONOMIQUES.

LEGUMES FRAIS AU FOUR:

Un rang de tomates,
Un rang d'oignons,
Un rang de patates,
Un rang de céleri,
Un rang de carottes.

Finir par un rang de tomates et arroser de 4 c. à soupe de beurre. Couvrir, mettre au four et faire cuire trois-quarts d'heure. Ne pas mettre d'eau, les nombreux légumes y pourvoient.

GELATINE ECONOMIQUE AU VEAU.

Un jarret de veau,
Trois oignons,
Une feuille de laurier,
Sel et poivre.

Faire bouillir le jarret avec assaisonnements en mettant assez d'eau pour le recouvrir, jusqu'à ce que la viande soit bien cuite. Le couper en morceaux en conservant le gras et la gélatine autour de l'os. Faire diminuer le bouillon s'il est trop clair et déposer le tout dans un plat. Mettre au frigo et servir sur feuille de salade.

Le début de l'année scolaire marque un pas dans la vie de nos enfants et aussi dans la nôtre. Il serait avantageux dès le début de leur connaissance avec le maître ou la maîtresse qui auront une grande influence sur nos petits durant la prochaine année. Rencontrer le professeur, lui expliquer le caractère de notre enfant, le faire entrer dans notre cadre familial sera très avantageux et pour lui et pour nous. Il comprendra mieux certain comportement de son élève, et verra plus clairement quelle attitude prendre, quelles méthodes employer. Pour nous, parents, nous découvrirons notre enfant en dehors du milieu familial et l'enfant sera le premier à en profiter.

RENEE G.

Certificat pour Thrift

La décision de la Commission de Relations ouvrières vient de nous parvenir au nom de l'Union des Commis des Cantons de l'Est Inc., pour couvrir les employés de Thrift Stores Limited.

Ce certificat couvre "Tous les employés à l'exception de ceux exclus par la Loi tels que gérant et autres responsables.

Autres nouvelles

On nous avise aussi que certaines démarches sont faites auprès de la Commission pour discuter du cas de certaines requêtes en certification qui lui furent adressées récemment par un comité de boutique en formation.

Brevets d'invention
MARQUE de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays
MARION & MARION
Raym.-A. Robic - J.-Alf. Bastien
1510, rue Drummond,
MONTREAL

de
KUYPER
BLENDED
GIN
La vraie
saveur de
Hollande
FONDEE EN
1695
DISTILLE AU CANADA

St-Hyacinthe

Les tisserands rejettent la décision du tribunal

Le tribunal d'arbitrage qui a été formé en vertu de la loi des différends ouvriers de Québec, pour régler le différend qui existe entre les Compagnies Consolidated et Duplex Textiles de Saint-Hyacinthe et du Syndicat du Textile de Soie Inc. de Saint-Hyacinthe, vient de rendre sa décision qui a été rejetée par les ouvriers.

Ce différend est survenu à l'occasion du renouvellement de la convention de travail et d'un changement de tâches des tisserands et il existe depuis 16 mois.

Les demandes

Voici en résumé les demandes du Syndicat.

Le 24 mars 1952, le Syndicat avisa la compagnie de son intention de dénoncer la convention en vigueur pour y apporter des amendements.

1. Quelques changements mineurs sur la réglementation.
2. La semaine régulière de travail de 48 heures au lieu de 50 heures.
3. Huit fêtes chômées et payées au lieu de six.
4. Douze (12c) cents l'heure d'augmentation pour tous les employés assujettis à la convention, rétroactif au 22 mai 1952.
5. Une autre demande de 12 sous a été faite durant l'arbitrage.

Réponse de la Compagnie

Dans sa réponse, la Compagnie demande une réduction de salaires de neuf (.09c) de l'heure, sur une moyenne de quatre-vingt (.80c) sous l'heure, moyenne de l'usine.

Lors d'une assemblée générale, le 16 mai 1952, le syndicat a étudié la réponse de la Compagnie et en est venu à la décision de refuser cette offre. Il a pris les mesures nécessaires pour l'aviser qu'il demandait la conciliation.

Après une séance de conciliation, les parties n'en sont venues à aucune entente et le tout a été soumis à l'arbitrage.

Le tribunal d'arbitrage a été formé comme suit: président, M. le Juge Georges-H. Héon; arbitre patronal, Me Pierre Letarte, C.R.; arbitre syndical, Me Théodore Lespérance.

Le tribunal d'arbitrage a commencé à entendre les parties en cause le 2 octobre 1952 et a tenu 25 séances qui se sont terminées le 19 juillet 1953. Il a remis son rapport aux intéressés le 5 septembre 1953.

La décision

Voici en résumé les grandes lignes du rapport d'arbitrage. En ce qui concerne les salaires, le président du Tribunal, M. le Juge G.-H. Héon, recommande une augmentation de cinq (.05c) sous de l'heure

à la date de la signature de la convention, dont trois (.03c) sous l'heure rétroactifs au 1er mars 1953. Une (1) fête chômée et payée de plus, soit 7 fêtes chômées et payées au lieu de 6.

L'arbitre patronal, Me Pierre Letarte, C.R., recommande une augmentation de trois (.03c) sous de l'heure, dont le montant de nuit (.08c) sous de l'heure rétroactif à l'expiration de la convention, soit le 22 mai 1952. Au sujet des fêtes chômées et payées, il appuie la recommandation du Président du Tribunal d'arbitrage.

L'arbitre syndical, Me Théodore Lespérance, recommande une augmentation de quatorze (.14c) sous de l'heure, dont le montant de nuit (.08c) sous de l'heure rétroactif à l'expiration de la convention, soit le 22 mai 1952. Au sujet des fêtes chômées et payées, il appuie la recommandation du Président du Tribunal d'arbitrage.

En ce qui concerne le changement des heures de travail, le Président du Tribunal, M. le Juge G.-H. Héon, et l'arbitre syndical, Me Théodore Lespérance, recommandent la semaine de 48 heures au lieu de 50 heures, avec pleine compensation de salaires. L'arbitre patronal, Me Pierre Letarte, reste dissident.

Le 20 septembre 1953, lors de l'assemblée générale, les membres du syndicat ont étudié le rapport d'arbitrage et ils ont été unanimes à rejeter le dit rapport d'arbitrage. Il a été proposé et secondé à l'unanimité que les négociateurs rencontrent la compagnie le plus tôt possible pour l'aviser de ce refus et de son intention de s'en tenir à sa demande originale. De plus, les employés se déclarent prêts à faire la grève en temps opportun s'ils n'obtiennent pas satisfaction.

Une première séance post-arbitrale a eu lieu entre les parties, le 28 septembre dernier.

Les négociateurs pour la partie patronale sont: MM. J.-B. Germain, directeur de l'Association de Rayonne, B. Bornstein et Jean Savard, gérant.

Pour le Syndicat: Me Pierre Vadeboncoeur, procureur; MM. Fernand Villeneuve, représentant la Fédération du Textile, Gérard Lachapelle, président du Syndicat, Gaston Laliberté, trésorier, Georges Patenaude, agent d'affaires.

Une première séance post-arbitrale a eu lieu entre les parties, le 28 septembre dernier.

Les négociateurs pour la partie patronale sont: MM. J.-B. Germain, directeur de l'Association de Rayonne, B. Bornstein et Jean Savard, gérant.

Pour le Syndicat: Me Pierre Vadeboncoeur, procureur; MM. Fernand Villeneuve, représentant la Fédération du Textile, Gérard Lachapelle, président du Syndicat, Gaston Laliberté, trésorier, Georges Patenaude, agent d'affaires.

Une première séance post-arbitrale a eu lieu entre les parties, le 28 septembre dernier.

Les négociateurs pour la partie patronale sont: MM. J.-B. Germain, directeur de l'Association de Rayonne, B. Bornstein et Jean Savard, gérant.

Pour le Syndicat: Me Pierre Vadeboncoeur, procureur; MM. Fernand Villeneuve, représentant la Fédération du Textile, Gérard Lachapelle, président du Syndicat, Gaston Laliberté, trésorier, Georges Patenaude, agent d'affaires.

Une première séance post-arbitrale a eu lieu entre les parties, le 28 septembre dernier.

Les négociateurs pour la partie patronale sont: MM. J.-B. Germain, directeur de l'Association de Rayonne, B. Bornstein et Jean Savard, gérant.

Pour le Syndicat: Me Pierre Vadeboncoeur, procureur; MM. Fernand Villeneuve, représentant la Fédération du Textile, Gérard Lachapelle, président du Syndicat, Gaston Laliberté, trésorier, Georges Patenaude, agent d'affaires.

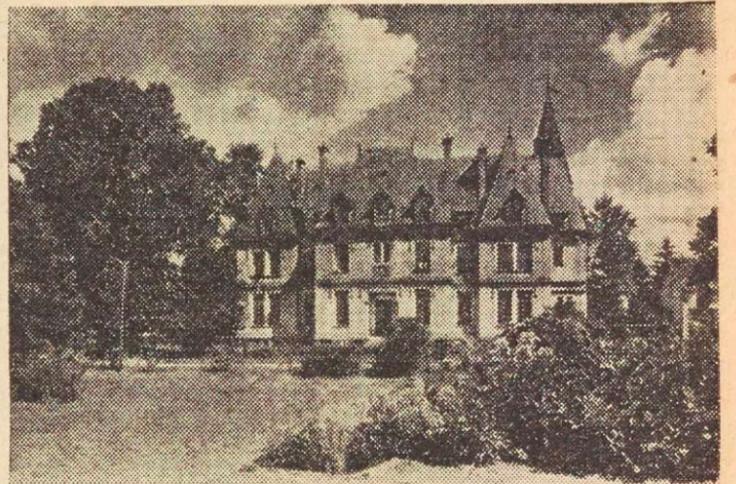
Une première séance post-arbitrale a eu lieu entre les parties, le 28 septembre dernier.

EN FRANCE
Des délégués de 20 pays étudient l'éducation

Les journaux nous ont familiarisés avec l'Organisation des Nations Unies de New-York (ONU), héritière de la Société des Nations de Genève (SDN). De cette dernière a survécu une institution que nous connaissons bien: l'Organisation Internationale du Travail (OIT) maintenant rattachée au Conseil Economique et Social des Nations Unies. Une autre des treize institutions spécialisées retient aujourd'hui notre attention: l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO).

De même que le siège de l'OIT est à Genève, celui de l'UNESCO est à Paris. Un immense hôtel où sont aménagés des centaines de bureaux. Entrons.

LA MAISON



C'est dans ce petit chateau, construit au siècle dernier à une cinquantaine de milles de Paris, que les délégués se sont réunis pour étudier les méthodes d'éducation.

Des sept départements, celui qui nous intéresse, c'est le département de l'éducation, et, à l'intérieur de ce département, la section qui nous intéresse, c'est la section de l'éducation des adultes. Adressons-nous au bureau de renseignements. Le préposé téléphone à la section, puis se tournant vers nous:

— On vous attend. Chambre 417.

En effet, Mlle Picq nous accueille avec son meilleur sourire et nous introduit auprès de MM. Dawes et Le Veugle, directeur et assistant-directeur de la section. Après de franches poignées de mains, nous causons du stage international d'études sur l'éducation des travailleurs et la compréhension internationale. L'entretien terminé, il reste à s'éloigner de Paris, car Paris ne vaut rien pour une pareille session: il y a trop de distractions.

Le train roule à travers une plaine bosselée, couverte de blés d'or. Nous descendons à Compiègne, à cinquante milles au nord-est de Paris. Miss Gold repère les délégués et les groupe aimablement; le Dr Heaps (un Canadien), gérant du Centre d'études, en leur serrant la main, leur souhaite la bienvenue. Les délégués se présentent les uns aux autres, veulent oublier les distances qui les séparent. Des affinités se pressentent.

Le Dr Heaps et Miss Gold conduisent leurs hôtes à l'autobus qui nous transportera, cinq milles plus loin, dans la forêt de Compiègne, au chateau de la Brévière.

Rendez-vous de chasse construit pour le ministre des finances de Napoléon III, le chateau de la Brévière dépend aujourd'hui des Syndicats suédois qui le mettent à la disposition d'organisations comme CISL, CISC, UNESCO.

L'effort de compréhension commencé sur le quai de la gare se continue pendant le repas et se continuera pendant presque toute la première semaine. Après huit jours de contacts, c'est l'entente cordiale.

Et quels sont les sujets à l'étude?

Ce sont les problèmes de compréhension internationale pendant le premier stage (15 jours) dirigé par M. André Philip; le second stage (15 jours), sous la direction du professeur G.-D.-H. Cole traitera des méthodes et techniques propres à développer et à améliorer l'enseignement civique international.

Les participants — une quarantaine représentant une vingtaine de pays — distribués en trois groupes, étudient le tiers de l'agenda pendant la première semaine et auront une idée d'ensemble lorsque se discuteront, la semaine suivante, en assemblée plénière, les rapports des secrétaires de groupes.

C'est ainsi que, à la fin de la première quinzaine, les participants des groupes deux et trois ont été mis au courant d'une vive discussion sur les Eglises, sur l'Eglise catholique en particulier, sur le tourisme et sur l'immigration.

De la même façon, les groupes un et trois ont profité des débats du groupe deux sur le problème d'une langue internationale, sur les nationalismes d'Asie et d'Afrique, pays immenses dont l'Occident ignore généralement la géo-

graphie, l'histoire et les problèmes.

Le troisième groupe a, lui aussi, étudié le problème d'une langue internationale; il a discuté des manuels d'histoire, des échanges de professeurs et d'élèves, de l'influence de la presse, de la radio et du cinéma; en séance plénière, les deux autres groupes ont profité de leurs discussions.

La même technique a donné les mêmes résultats pendant la deuxième quinzaine. Les participants ont été répartis en trois groupes d'études qui ont été invités à présenter, au cours des séances plénières, des rapports sur les sujets suivants:

- (a) Le rôle qui revient (I) aux Etats et aux ministères de l'éducation, (II) aux autorités locales de l'enseignement public, (III) aux universités, (IV) aux collèges universitaires et collèges populaires à plein temps pour travailleurs, (V) aux associations d'éducation des travailleurs et autres organismes spéciaux d'éducation, enfin (VI) aux syndicats, sociétés coopératives et autres organisations de travailleurs pour lesquelles l'éducation n'est qu'une branche secondaire d'activité.
- (b) Les matières d'étude et les méthodes d'enseignement.
- (c) Les aspects sociologiques et psychologiques de l'éducation des travailleurs.

Des groupes spéciaux ont été constitués qui ont présenté en

séance plénière des rapports sur les sujets suivants:

- (d) Problèmes d'organisation et d'enseignement qui se posent dans les pays peu évolués.
- (e) Problèmes d'organisation et d'enseignement qui se posent dans les régions rurales des pays plus évolués.
- (f) Fourniture et utilisation du matériel d'enseignement — manuels et brochures, colis de livres, films, films fixes et autres auxiliaires visuels.

— Vous resterez pour la réunion d'experts? m'avaient demandé MM. Dawes et Le Veugle.

Et je suis resté (du 8 au 15 août). Nous étions une quarantaine représentant une vingtaine de pays. Le groupe n'avait aucun pouvoir législatif et les membres parlaient en leur propre nom. Mis au courant des possibilités de la section de l'éducation des adultes, le groupe a suggéré comment, selon lui, en tirer le meilleur profit.

A ce qui précède, ajoutez les conversations particulières aux repas, entre les sessions et le soir, et vous connaissez l'atmosphère d'un stage d'études de l'UNESCO.

Les participants y apprennent beaucoup; ils se renseignent et renseignent les autres sur leur pays et leur mouvement. Ils peuvent aussi mesurer à quel prix peut s'acquiescer cette mentalité universaliste que souhaitait Pie XII le printemps dernier.

Abbé Lambert BOVY, aumônier de l'Union Nationale du Vêtement

Rectification

Montréal, Qué., le 25 septembre 1953
M. Gérard Pelletier, dir., "Le Travail", 1231 est, Demontigny, Montréal, Qué.

Cher confrère, Relativement à un article publié dans "Le Travail" (édition du 4 septembre 1953, page 4), sous le titre de "La C.R.O. va-t-elle certifier un autre Comité de Boutique?", nous désirons par la présente porter à votre connaissance une erreur substantielle qui s'est glissée tant dans l'interprétation que dans la chronologie des faits rapportés.

1. — Tel que relaté, il est vrai qu'à la suite de la certification du syndicat, les négociations ayant trait à des congédiements ont rencontré un refus de la part des représentants de l'International Braid, et il est également vrai que même après la certification du syndicat, le Comité de Boutique n'en a pas moins poursuivi ses activités avec intensité. Cependant, contrairement à ce que l'article pouvait laisser entendre, le comité de boutique impliqué n'avait, à notre connaissance, logé de nouvelles requêtes en certi-

fication après la date de certification du Syndicat National des Travailleurs de l'International Braid, CTCC.

2. — La requête publiée sous la signature de M. Yvan Legault au nom du Syndicat, ne s'est pas et ne pouvait pas s'appliquer, comme la publication le porte à entendre, une demande de certification du comité de boutique; demande postérieure au 29 juillet 1953; date de certification du syndicat. Nous devons cependant reconnaître qu'il s'agit bien là du texte d'un mémoire qui fut déposé par le syndicat au cours du mois de juillet à l'appui de sa demande de certification; texte qui donna lieu à une audition des parties par la C.R.O. et par la suite, à la certification du syndicat.

Or, afin de rendre justice à tous les intéressés, nous croyons que "Le Travail" devrait publier ces rectifications.

Veuillez nous croire, Fraternellement vôtre, Yvan LEGAULT, Fernand VILLENEUVE, N.D.L.R.—La Rédaction regrette cette erreur et nous sommes heureux de publier la rectification ci-haut. — G. P.

N'ATTENDEZ PAS!

Prenez l'abonnement au Travail avant qu'il ne devienne

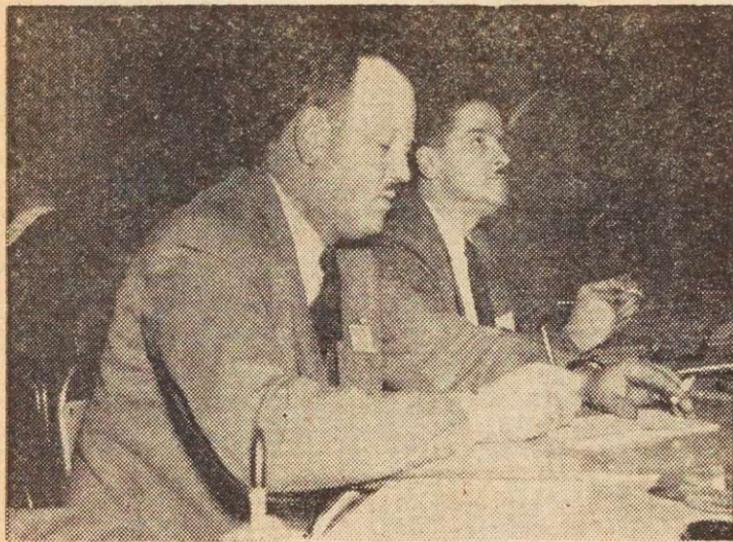
OBLIGATOIRE

L'EXÉCUTIF saisi sur le vif

La photo du président général au milieu des délégués du syndicat dont il est membre a provoqué des demandes de la part de nos lecteurs qui voudraient connaître de la même façon les autres membres de l'Exécutif. Le "Travail" se rend à cette demande en publiant aujourd'hui les "faces" des autres officiers telles que saisies sur le vif par Roger McGinnis, à l'occasion des élections du dernier congrès.



Jean MARCHAND, le secrétaire général, a commencé sa carrière syndicale parmi les travailleurs de la pulpe et du papier, est aujourd'hui membre du syndicat de l'amiante et apparaît ici parmi les délégués de la Métallurgie.



F.-X. LEGARE, vice-président, et Roméo ETHIER, trésorier, sont originaires, le premier de la Fédération du Meuble et Bois, dont il est le président, et le second du Syndicat des Employés municipaux de Montréal.



Lucien DORION affiche ici la physionomie réjouie d'un homme qui rentre d'Europe. Le président de la Fédération du commerce, permanent syndical attaché au Conseil central de Québec, a discuté cet été avec les délégués ouvriers du monde entier.

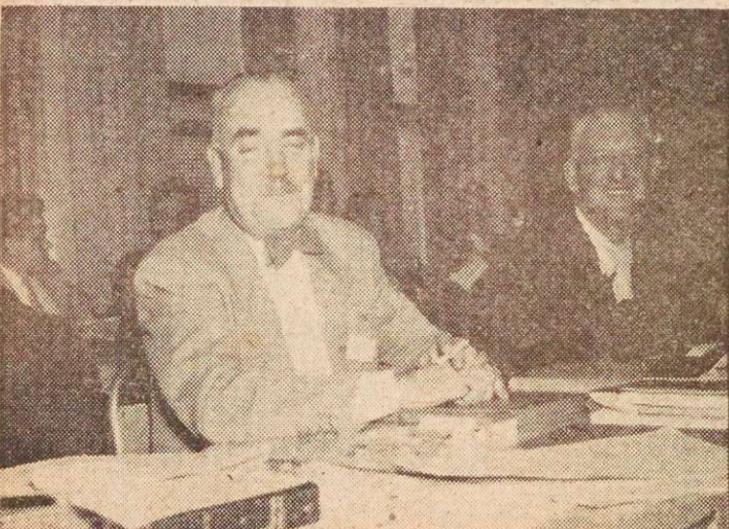


René GOSSELIN, premier vice-président, a commencé très jeune sa carrière dans l'action ouvrière. Engagé très jeune dans les rangs de la J.O.C., comme travailleur du textile à Montmorency, il vint très tôt au syndicalisme et se trouve aujourd'hui président de sa fédération.

Adrien PLOURDE est un métallurgiste qui travaillait récemment encore dans les "pot rooms" d'Arvida. Président de ce syndicat et de la Fédération des Métallos, Plourde entreprend son deuxième terme comme vice-président de la CTCC.



Rodolphe HAMEL, c'est un peu, pour tous les gars de l'amiante, la personnification du mineur. Il connaît la mine pour y avoir longtemps travaillé. Président de sa fédération, vice-président de la CTCC, il représente le "fighting spirit" qui s'est manifesté en 1949 à Asbestos.



Horace LAVERDURE pourrait se sentir insulté de l'air impassible qu'il a sur cette photo. Précisons que ce n'est pas l'expression habituelle de son visage bien que le président du Conseil central de Montréal, briqueteur de son métier, soit un homme calme, réfléchi, pondéré.

Mlle Yolande VALOIS, comme nous le signalions la semaine dernière, écrit de l'histoire nouvelle à la CTCC. Permanente du Conseil central de Sorel, elle est la première femme à se faire élire à l'Exécutif du mouvement. Elle est vice-présidente.

